

Sobriété et Économie circulaire, Note d'information

Sommaire

Notre consommation ne tourne plus rond	2
I. L'économie circulaire	4
1^{er} domaine : le champ de l'offre des acteurs économiques.....	5
2^{eme} domaine : la demande et le comportement consommateur	6
3^{eme} domaine : la fin de vie	10
II. La consommation sobre	11
Le concept de sobriété.....	11
Freins et opportunités de la sobriété	12

Notre consommation ne tourne plus rond

Depuis les années 1960, la consommation des ménages français a triplé.

Cette évolution est évidemment corrélée à celle de **nos modes de vie**, impactés par les changements démographiques (augmentation de la population), industriels (avancées techniques et technologiques, mondialisation, ...), sociaux (évolution de la composition des ménages, des modes de communication, émergence de la grande distribution, ...), *etc.* A titre d'exemple, l'alimentation était le premier pôle de dépense des Français dans les années 1960 ; elle est aujourd'hui précédée par le logement et les dépenses incompressibles qui s'y rattachent (énergie, eau, ...), pesant pour plus du quart sur le budget des ménages. Le pôle des communications a lui connu une augmentation de plus de 700% entre 1990 et 2020, illustrant la part croissante que prennent la téléphonie et le numérique dans nos vies¹.

Aujourd'hui, la consommation représente environ la moitié du PIB, devenant le moteur de la croissance économique² ; en 2024 et tous postes confondus, la moyenne des dépenses de consommation en France était de 22 300€ par habitant³.

C'est pourquoi nous parlons aujourd'hui de **société de consommation**, et même de consommation de masse. Or, notre système économique repose sur une **approche linéaire de la production : on extrait, on fabrique, on utilise, on jette**. Ce fonctionnement soutient une recherche de croissance continue, basée sur une production effrénée et réalisée sans regard pour les limites de notre planète et humaines. Pour écouler cette marchandise et faire tourner le système productiviste, on stimule le désir des individus à consommer toujours d'avantage de biens et de services à grand renfort de marketing, publicités, intelligence artificielle, biais algorithmiques et autre obsolescence programmée : la surconsommation est née.

Plus encore, certains secteurs d'activités ont franchi une nouvelle étape et atteignent aujourd'hui une « ultra-consommation » : c'est le cas des mondes de la mode, de la décoration d'intérieur et de la tech, où les produits sont de plus en plus éphémères. En cause : une baisse de qualité assumée, des tendances ou micro-collections se renouvelant sans cesse et un geste d'achat grandement encouragé par de très bas prix, des promotions permanentes et des facilités d'accès et de paiement - dont la vente en ligne -.

¹ Commissariat général au Développement durable, [Consommation des ménages, 2023](#)

² Ministère de l'économie et des finances, [Dossier Consommation, 2023](#)

³ INSEE, [Tableau de bord de l'Économie française](#), données 2024

Mais produire toujours plus et toujours moins cher s'accompagne nécessairement **d'effets néfastes** :

- **Sur les sociétés humaines** : augmentation des inégalités et distension du lien social, délocalisations, dégradation des conditions de travail, marginalisation des petits producteurs, chômage, exploitation professionnelle, ...
- **Sur la santé** : problèmes sanitaires liés à l'exposition à des substances nocives, aux risques liés aux carences, aux pénuries ...
- **Sur l'environnement** : épuisement des ressources, destruction d'espaces et d'écosystèmes, participation au changement climatique, pollutions, accumulation de déchets, ...

L'objectif de notre système consumériste n'est pas la satisfaction des besoins réels des populations, mais bien de soutenir un modèle productiviste et capitaliste, enrichissant une poignée au détriment du plus grand nombre. Au vu de tous les déséquilibres qu'il génère, ce modèle de croissance fait aujourd'hui l'objet, à juste titre, de fortes critiques et de nombreuses voix s'élèvent pour exiger un changement de fonctionnement. « *Etablir des modes de consommation et de production durables* » est d'ailleurs précisément l'objet du 12^{ème} Objectif du Développement Durable de l'ONU⁴ qui s'adresse aux consommateurs mais aussi aux producteurs, collectivités publiques et aux Etats.

C'est dans ce contexte que sont nés les **concepts d'économie circulaire et de consommation sobre**, devant nous permettre d'engager la **transition écologique de notre consommation**.

Avant d'entrer plus en avant dans l'exploration de ces notions, il est important de rappeler que pour Indecosa-CGT, bien que les choix de consommation soient un puissant moyen d'agir à l'échelle individuelle, il est évident que tous les foyers ne sont économiquement pas égaux et que de nombreux facteurs viennent influencer nos comportements de consommation. **Il n'est pas question ici de culpabiliser les comportements individuels**, par ailleurs semblant souvent dérisoires à cette échelle, mais de prendre conscience que c'est de leur massification que naissent les répercussions sur l'environnement et nos sociétés.

Le présent document vient présenter des pistes pour agir et s'inscrit résolument dans une revendication de changement complet de paradigme, qui ne peut reposer que sur les seuls consommateurs : **pour que notre monde reste viable, la nécessaire transformation de notre système productiviste exige l'implication forte de tous les acteurs, puissance publique et secteur économique en tête.**

⁴ Pour en savoir plus sur les Objectifs du développement durable, voir la [page de présentation dédiée](#) sur le site Internet officiel de l'ONU

I. L'économie circulaire

L'économie circulaire est un modèle économique de production s'adressant à tous les acteurs, faisant aujourd'hui consensus et considéré comme un réel outil de politique publique.

Pour ce faire, elle s'appuie sur l'**analyse du cycle de vie (ACV)** d'un produit ou permettant d'accéder à un service. L'ACV est l'outil qui permet de mesurer les ressources nécessaires ainsi que les impacts sur l'environnement, à chaque étape.

L'économie circulaire tend à rompre avec la logique linéaire « extraire-fabriquer-utiliser-jeter » en optimisant l'utilisation des ressources, en favorisant de nouveaux usages et en réduisant les déchets. Elle se schématise en 3 domaines et 7 piliers.

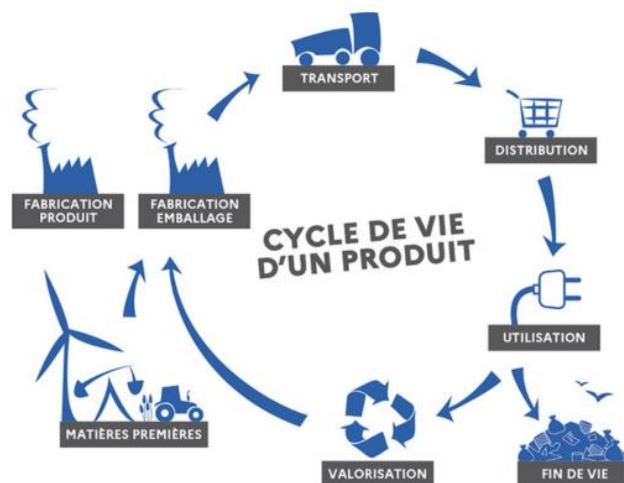


Illustration ADEME

L'économie circulaire, illustration ADEME



1^{er} domaine : le champ de l'offre des acteurs économiques

Le secteur visé ici est celui des pratiques de production et s'adresse surtout aux entreprises et aux collectivités publiques. En effet, le poids socio-environnemental de nos produits et services est fortement conditionné par la manière dont ils ont été conçus et fabriqués. L'objectif est de réduire les impacts liés à cette étape en s'appuyant sur les 4 piliers suivants :

- **l'approvisionnement durable** concerne les modes d'exploitation et d'extraction des ressources, en visant un usage plus efficace et respectueux, aussi bien de la part des producteurs primaires que par les utilisateurs dans leurs politiques d'achats. L'approvisionnement durable encourage le recours à des matières premières renouvelables et services éco-responsables : par exemple, favoriser les producteurs agricoles bio et/ou locaux, sélectionner des fournisseurs sur des critères environnementaux, limiter leurs consommations d'eau ou d'énergie, ...
- **l'éco-conception** vise, à prendre en considération, dès la conception du bien ou du service, l'ensemble des impacts environnementaux tout au long de son cycle de vie. Cela peut se traduire par le choix d'utiliser des contenants réutilisables, des matériaux recyclables, d'améliorer la qualité du produit pour assurer une plus longue durée de vie, de prévoir sa démontabilité en vue d'éventuelles réparations, d'assurer la disponibilité de pièces détachées, de prévoir le partage des plans de conception...
- **l'écologie industrielle et territoriale** est un mode d'organisation à l'échelle d'un territoire ou zone d'activité, généralement inter-entreprises, prévoyant la mutualisation des besoins et/ou des échanges de flux. Cette organisation tend à optimiser le partage des ressources, qu'il s'agisse d'énergie, d'eau, de matières, mais aussi d'équipements ou de services. Par exemple, les déchets de l'un peuvent devenir la matière utilisée par d'autres, les espaces de travail ou les dispositifs de transports de personnels peuvent être partagés,
- **l'économie de la fonctionnalité** privilégie l'usage plutôt que la possession du bien. C'est le modèle mis en œuvre par les entreprises proposant par exemple de la location et de l'entretien de matériel : plutôt que de vendre des imprimantes, commercialiser des services d'impression. Cette organisation permet une réduction des impacts environnementaux (pas d'achat de neuf, limitation des risques de gaspillage), permet d'adapter les activités aux besoins des usagers et favorise aussi l'ancrage territorial de l'activité (suivi, maintenance, entretien, ...).

2^{ème} domaine : la demande et le comportement consommateur

Ce domaine vient cibler les comportements d'achat, d'un côté en réinterrogeant nos usages, de l'autre en encourageant les pratiques permettant d'allonger la durée de vie de nos produits. Ces deux piliers s'adressent aussi bien aux consommateurs individuels qu'aux acteurs publics et économiques.

- **La consommation responsable** sous-tend une réflexion nouvelle sur l'acte d'achat et invite à se poser certaines questions avant de fixer nos choix.

Tout d'abord, **a-t-on véritablement besoin de ce produit ou service ?** La question peut sembler futile, et pourtant notre consommation actuelle est telle que nous mettons en danger nos ressources en les accaparant et les épuisant : c'est précisément pour cela que nous parlons de **surconsommation**. Cette dernière est soutenue par tout un panel d'outils encourageant les consommateurs à acheter toujours plus : nouveautés, publicité, biais cognitifs et émotionnels poussant à l'achat, prix et promotions, facilités de paiement, incitation au renouvellement (diversification de l'offre, baisse de qualité, obsolescence programmée, ...) sont autant de mécanismes mis en œuvre pour nous encourager.

Stop Pub

En étudiant notre exposition aux vecteurs classiques de diffusion de publicité (télévision, radio, Internet - à raison de 2h/jour -, affichage sur la voie publique ou dans les transports, ...), nous serions exposés à entre 1 200 et 2 200 messages publicitaires par jour, contre 200 dans les années 1980.

Si l'on y rajoute les réseaux sociaux, les devantures de magasins, les logos sur produits, le placement de produits en films et séries, le sponsoring ou tout autre support de diffusion au sens large, c'est au moins 15 000 stimuli commerciaux que chaque personne recevrait par jour !⁵

Ainsi, simplement se demander si, oui ou non, nous avons véritablement besoin de ce produit ou service, s'il nous ferait vraiment plaisir sur le long terme, est déjà un acte de résistance.

Si la réponse est « oui », la deuxième étape serait de vérifier s'il existe des **alternatives durables, plus respectueuses et économiquement abordables** au bien ou service recherché. Là encore, il est évident que les consommateurs sont tenus entre deux **injonctions contradictoires** : d'un côté, 8 Français sur 10 estiment que la crise environnementale nous oblige à revoir nos modes de vie, de l'autre plus d'un sur 2 estiment qu'une consommation responsable coûte trop chère⁶.

Il est vrai que les produits neufs issus des filières durables sont généralement plus coûteux, car leurs prix reflètent l'ensemble des coûts induits par une production plus respectueuse des consommateurs (qualité du produit), des travailleurs (conditions de travail) et de la Planète (impacts environnementaux). Ils ont aussi souvent une durée de vie supérieure et la question de l'achat peut dès lors se poser en termes de besoin de renouvellement : un t-shirt à 30€ de bonne facture peut durer 20 ans et sera donc économiquement plus intéressant que d'en acheter 5 par an de moins bonne qualité à 5€ pendant la même période.

⁵ Chiffres issus de l'[ONG Résistance à l'Aggression Publicitaire](#)

⁶ [Baromètre GreenFlex – ADEME de la consommation responsable 2025](#), juillet 2025

Autre exemple, les fruits et légumes de saison vendus en circuits courts nécessitent moins d'intrants, de transports ou d'intermédiaires à intégrer au prix final, et seront potentiellement moins chers lors du passage en caisse, tout en étant meilleurs pour la santé et favorisant l'activité locale.

Enfin, dernier exemple classique, le recours à la **seconde main** peut permettre d'accéder à des produits à moindre coût financier et environnemental : en effet, une large part de l'empreinte écologique de nos produits provient de la phase de production (pour les équipements numériques, cela peut monter jusqu'à 60% des impacts⁷), qui est donc ici évitée.

Il est aussi possible d'envisager des **alternatives à l'achat individuel** : est-ce que le bien ou service souhaité peut être **mutualisé** ? Les **prêts et échanges** existent depuis la nuit des temps, la **location** connaît un nouvel essor depuis ces dernières décennies, bien accompagnée par le développement de services et plus récemment de plateformes collaboratives. On peut citer des initiatives plus ou moins vastes, allant des bibliothèques publiques aux nouveaux services proposés par de grandes enseignes du bricolage, de trocs associatifs à la location de robes de mariée, parmi tant d'autres. Il est aussi possible de recourir à des **achats groupés**, à la **copropriété** : c'est par exemple le cas des immeubles ou associations ouvrant des « outilhèques » et mettant à disposition de leurs habitants ou adhérents du matériel de bricolage, de jardinage, de nettoyage, ...

Il est aussi à noter que bien souvent, les circuits de seconde main et de mutualisation ont été développés pour répondre avant tout à un **enjeu social**. Bien que la dimension environnementale de notre consommation ait pris une place croissante dans nos comportements d'achat et que de grandes enseignes y voient depuis peu leur intérêt, la majorité des initiatives existantes ont été historiquement portées par des acteurs de l'économie sociale et solidaire à destination de publics en difficulté : le modèle Emmaüs en est la meilleure illustration.

Pour finir, une fois le produit acquis, la consommation responsable induit aussi de veiller à son **juste usage et son bon entretien** afin d'en assurer la durée de vie. Au moment de s'en séparer, l'économie circulaire encourage d'orienter nos biens vers les processus ou structures qui permettront **l'allongement de sa durée d'usage** (déchèterie, point d'apport volontaire, ressourcerie, ...) et ainsi **éviter de produire des déchets**.

⁷ Etude ADEME-Arcep, [Evaluation de l'impact environnemental du numérique en France](#), mise à jour 2025

- **L'allongement de la durée d'usage** est un pilier essentiel de l'économie circulaire et vise à utiliser le plus longtemps possible nos produits. Comment ? En s'appuyant les « **3R** », c'est-à-dire la réparation, le réemploi et la réutilisation.

1 : La Réparation permet la remise en service du bien en cas de dysfonctionnement, plutôt que de le jeter. Afin de lutter contre l'obsolescence programmée, un « indice de réparabilité » a été déployé en 2021 sur certains équipements électriques et électroniques⁸, en l'occurrence les ordinateurs portables, smartphones et tablettes, les téléviseurs, les lave-vaisselle et lave-linge, les aspirateurs, les tondeuses à gazon électriques et les nettoyeurs haute-pression. Cet indice est présenté comme une note sur 10 - meilleure est la note, meilleure est la réparabilité - analysant le produit selon plusieurs critères : mise à disposition des documents techniques par le fabricant, démontabilité, disponibilité des pièces détachées... En 2024, cet indice évolue en « indice de durabilité » qui ajoute des critères de fiabilité de l'appareil : résistance aux contraintes et à l'usure, facilité de maintenance et d'entretien, ...



Indices de réparabilité et de durabilité, Source ADEME

Le Bonus Réparation

La Loi AGECE a aussi introduit un Bonus Réparation, déployé depuis 2022 et portant sur un large panel d'objets du quotidien : vêtements, meubles, équipements électroniques et électroménagers ...

En clair, il s'agit d'une aide financière consistant en une remise directement appliquée sur la facture de la réparation. Les montants sont fixés par un barème selon les types de produits, et la réparation doit avoir lieu auprès d'un professionnel agréé QualiRépar⁹.

⁸ Loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, dite loi AGECE

⁹ Pour en savoir plus, connaître le barème et trouver un professionnel, consultez la [page dédiée au Bonus Réparation](#) sur le site Internet [Que faire de mes déchets ?](#) de l'ADEME

2 : Le Réemploi vient remettre dans le circuit des objets dont on veut se séparer, en en gardant le même usage ; dans ce cas, l'objet ne passe pas par le statut juridique de « déchet ». Le réemploi peut avoir lieu entre particuliers (don, brocante...) ou passer par un intermédiaire (professionnel de l'occasion, structures de l'économie sociale et solidaire...). Ce secteur, que l'on connaît aussi sous l'appellation « d'occasion » ou de « seconde main », connaît un essor important en France depuis quelques années. Plusieurs enseignes traditionnelles y voient une façon de valoriser leurs collections passées et de nombreuses plateformes numériques d'échange et de vente entre particuliers se sont développées pour devenir des acteurs commerciaux à part entière. Socialement, la pratique se démocratise : entre 2009 et 2018, le nombre de personnes ayant déjà acheté d'occasion est passé de 25% à 48%¹⁰, et le chiffre continue de monter. 81% des consommateurs de biens d'occasion estiment qu'il s'agit d'une source de fierté, 88% se félicitent du caractère astucieux des achats¹¹.

Même si les avantages écologiques de l'occasion sont réels et souvent cités comme motivation d'achat, les consommateurs le font principalement pour des raisons d'ordre économiques¹². Mais une vigilance reste de mise : moins chers et dotés d'une bonne image socio-environnementale, les objets de seconde main ont un réel pouvoir attractif pour les consommateurs, qu'il s'agisse de la peur de louper une bonne affaire ou de satisfaire un plaisir impulsif. Il y est tellement facile d'acheter bien au-delà de nos besoins, et, sans le vouloir, de générer une consommation excessive et donc du gaspillage...

3 : La Réutilisation débute quand le produit a été déposé dans un dispositif de collecte - en déchèterie ou en borne de collecte par exemple - et a donc acquis le statut juridique de déchet. Dès lors, une préparation sera nécessaire pour lui donner une seconde vie, soit pour le même usage (une palette reste une palette), soit pour un nouveau (la palette est transformée en bac à plantes).

Dans le but d'encourager ces pratiques, la Loi impose à l'État, aux collectivités et à leurs groupements un **devoir d'exemplarité dans la commande publique** en acquérant des biens issus du réemploi ou de la réutilisation, ou comportant des matières recyclées¹³.

Mais il est évident que la possibilité d'allonger la durée d'usage de nos biens dépend grandement de leur conception initiale : un produit ou service de qualité pourra durer plus longtemps que du « bas de gamme », que quelques utilisations mèneront à la poubelle et qui n'aura que peu de possibilités de valorisation. Ainsi, l'engagement des metteurs en marché en faveur de l'écoconception est primordial.

¹⁰ CREDOC, Consommation & Modes de Vie, [Environnement : les jeunes ont de fortes inquiétudes mais leurs comportements restent consuméristes](#), décembre 2019

¹¹ ADEME, étude [Les objets d'occasion : surconsommation ou sobriété ?](#) janvier 2023

¹² ADEME, [Baromètre sobriétés et modes de vie - 2ème vague](#), octobre 2025

¹³ Article 58 de la Loi AGECE précitée

3^{eme} domaine : la fin de vie

Ce domaine tend à améliorer la gestion des déchets, notamment en favorisant le geste de tri pour un meilleur **recyclage**, dernier pilier de l'Economie circulaire. Ainsi, les déchets deviennent des matières premières, et la boucle est bouclée.

Malheureusement, dans la pratique cela s'avère impossible aujourd'hui.

En effet, nous produisons trop de déchets : en 2023 en France, 559 kg par personne de déchets ménagers ont été collectés par le service public¹⁴. Or, tous ne se recyclent pas, à l'instar de nos emballages en plastique, fortement décriés et pourtant encore omniprésents : à ce jour, seuls 65 % des plastiques disposent d'une filière opérationnelle de recyclage, en l'espèce :

- les bouteilles et barquettes en Polyéthylène téréphtalate (PET) ;
- les bouteilles et les flacons en Polyéthylène haute densité (PEHD) ;
- les tubes, les boîtes et les emballages souples (les plastiques qui entourent les packs de bouteilles d'eau, par exemple) en polyéthylène ;
- les pots (de yaourt, par exemple) en polypropylène.

Plus encore, 26% de nos emballages en plastique font l'objet d'un recyclage, les autres sont enfouis ou incinérés¹⁵.

Puis, à l'exception notable du verre pur, la plupart des matières ne peuvent être recyclées qu'un nombre limité de fois avant d'être trop dégradées pour supporter le processus. En outre, nos technologies ne nous permettent pas toujours de recréer une matière de qualité suffisante pour un même usage : en conservant l'exemple du plastique dans le secteur alimentaire, seul le PET clair (utilisé entre autres pour nos bouteilles d'eau) va permettre de créer de nouvelles bouteilles. Les autres plastiques seront recyclés vers des usages différents, « moins nobles » ou dont la matière sera de moins bonne qualité (en fibres synthétiques, en bacs, en tuyaux...). Dès lors, fabriquer de nouveaux objets dits « recyclés » oblige quand même d'avoir recours à de la matière vierge.

Enfin, le recyclage n'est pas un processus neutre, il consomme de l'eau, de l'énergie et peut générer des pollutions : pour toutes ces raisons **le recyclage ne peut pas être la seule réponse à notre surproduction de déchets**, qu'il est nécessaire de réduire drastiquement.

¹⁴ ADEME, [La collecte des déchets par le service public en France, enquête 2023](#), octobre 2025

¹⁵ CITEO, rapport d'activité 2024

II. La consommation sobre

Le concept de sobriété

« Récession », « contrainte », « privation », « austérité », « renoncement » : quand on parle de consommation sobre, voici quelques-uns des termes qui viennent facilement à la bouche de ses détracteurs. Et en effet dans un monde consumériste, la notion de sobriété fait peur, car elle remet en cause le modèle dominant.

Or nous l'avons vu, **nous produisons, consommons et jetons trop**. Le Jour du dépassement est un outil symbolique qui calcule le moment où la demande humaine en ressources naturelles dépasse ce que les écosystèmes peuvent régénérer en un an. En 2026, le Jour du dépassement à l'échelle planétaire survient courant juillet ; pour la France (c'est-à-dire si l'ensemble de l'Humanité vivait comme nous) il a été atteint le 24 avril¹⁶ ! Et les conséquences de notre consommation ne s'arrêtent pas à l'épuisement de nos ressources : l'accumulation de pollutions et de déchets, la disparition de la biodiversité et bien sûr le réchauffement climatique sont directement causés par nos modes de vie. Il est donc absolument nécessaire de réduire notre consommation et changer nos modes de production.

Bien que le terme se soit imposé dans le débat public, il n'existe pas de définition unique de la sobriété : nous reprendrons ici celles proposées par des acteurs scientifiques de référence. Selon le GIEC, « *les politiques de sobriété (sufficiency policies) recouvrent les mesures et les pratiques quotidiennes qui permettent d'éviter la demande en énergie, en matériaux, en terres, en eau, tout en assurant le bien-être de toutes et tous, dans le cadre des limites planétaires* »¹⁷. Pour l'ADEME, il s'agit d'une « *démarche visant à réinterroger les besoins individuels et collectifs pour y répondre en adaptant nos modes de vie et de production afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre et la pression sur les ressources, tout en poursuivant des objectifs d'équité sociale et d'intérêt général* »¹⁸.

Comme nous pouvons le constater, le concept repose clairement sur un besoin de limiter nos impacts environnementaux tout en défendant le bien-être de tous : la sobriété n'est donc pas un retour en arrière caricatural, mais bien une démarche volontaire d'organisation individuelle et collective, de répartition des richesses et donc de justice sociale. On constate aussi que sobriété et économie circulaire sont intrinsèquement liées et qu'il s'agit de deux réponses à notre crise de la consommation à mettre en œuvre simultanément.

¹⁶ Le Jour du dépassement est mesuré par [l'ONG Global Footprint Network](#) ; bien que ses modalités de calcul fassent l'objet de débats, il n'en constitue pas moins un signal d'alarme important

¹⁷ [Geme rapport du GIEC - Résumé pour les décideurs](#), avril 2022

¹⁸ ADEME, Avis [Vers une économie de la sobriété](#), novembre 2025

Freins et opportunités de la sobriété

Nous précisons de suite que la **sobriété défendue par Indecosa-CGT n'est en aucun cas une acceptation de privations ou de manques** : la défense du pouvoir d'achat et l'accessibilité pour tous au Service public et aux services au public est une priorité et nous refusons toute démarche accentuant des inégalités de quelconque nature. Pour les acteurs scientifiques et citoyens dont notre association, la sobriété est une recherche d'équilibre entre satisfaction des besoins et ressources disponibles, résumée par l'expression consacrée « **faire mieux avec moins** ».

Dans ce contexte, bien que les consommateurs aient un rôle certain à jouer, tout ne peut reposer sur leurs épaules. Déjà, comme évoqué précédemment, une large part de l'empreinte environnementale de nos produits relève de leur phase de fabrication et donc dépend directement des entreprises, des infrastructures et des politiques publiques et légales qui les encadrent. Sans réformes ambitieuses - d'investissement, fiscales, légales, sociales, pénales -, seuls les citoyens engagés (ayant les moyens de l'être) pourront accomplir les petits gestes. Ces derniers sont certes essentiels à la transition, mais largement insuffisants au vu des enjeux.

De plus, changer de comportement sous-entend d'avoir plusieurs options : au regard des **fortes inégalités socio-économiques existant dans notre pays**, il est impossible, si ce n'est indécemment, de prétendre que tous les consommateurs ont les mêmes choix. Certains peuvent favoriser les transports collectifs ou baisser leur radiateur en hiver par souci écologique, mais qu'en est-il des personnes non desservies par les réseaux ou vivant dans des passoires thermiques ? Comment acheter des produits labélisés quand on n'arrive pas à régler ses factures ? Des solutions à moindre coût existent, mais encore faut-il avoir les structures près de chez soi. Revenus, nombre de personnes à charge ou lieu de vie sont autant d'exemples de contraintes à l'adoption de pratiques plus durables et vertueuses dont on ne peut blâmer les victimes, *a fortiori* dans **un pays comme la France où les 10% les plus aisés émettent 5 fois plus de carbone que la moitié la plus pauvre de la population**¹⁹. Et n'oublions pas que tout notre système consumériste est construit sur une logique d'abondance : encourager la sobriété dans un cadre productiviste dopé au marketing est un exemple parfait d'injonction contradictoire...

D'après le GIEC, les changements de comportements et de modes de vie vers plus de sobriété pourraient permettre une diminution de 40% à 70% des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2050. Et, précise-t-il, **l'équité sociale est déterminante** : il est possible de maintenir un niveau de vie et un bien-être décent, voire de faire en sorte d'en faire bénéficier toutes et tous, en réduisant l'impact carbone des ménages les plus aisés²⁰.

¹⁹ Extrait d'un [entretien du 18/08/2022 pour Le Monde avec Lucas Chaucel](#), du Laboratoire sur les inégalités mondiales et corédacteur du [Rapport sur les inégalités mondiales](#), 2022 ; ce rapport énonce de plus qu'à l'échelle planétaire, 1% des plus riches émettent autant de gaz à effet de serre que les 50% des plus pauvres.

²⁰ [Geme rapport du GIEC - Résumé pour les décideurs](#), avril 2022

La sobriété nécessite bien sûr des **investissements dans les services publics et les infrastructures collectives** servant au plus grand nombre, aussi bien en matière d'alimentation, de logement, d'énergie, de santé, de transports, d'eau, etc. Elle suppose aussi des dispositifs de justice sociale, de solidarité et de résilience visant à lutter contre l'accaparement des ressources, les surconsommations et les gaspillages : pas étonnant que les chantages de politiques libérales d'austérité crient à « l'écologie punitive ».

Economiquement, les pratiques de sobriété peuvent avoir des effets très concrets, qu'il s'agisse de réductions de coûts (d'importation, de gaspillage, ...) de limiter la dépendance aux relations extérieures, aux crises géopolitiques, aux fluctuations des stocks et marchés financiers, comme l'illustrent malheureusement les conséquences du conflit actuel au Moyen Orient. Le développement de nouveaux services et infrastructures plus sobres peut aussi générer de l'activité économique et des emplois non délocalisables : à titre d'illustration, le secteur de l'économie circulaire représente déjà plus de 800 000 emplois en France, celui de l'économie sociale et solidaire, plus de 2,6 millions de salariés²¹.

Pour Indecosa-CGT, il est indispensable de redéfinir les besoins individuels et collectifs, adapter nos pratiques et coconstruire nos nouveaux modèles et infrastructures de production et de consommation. Et dans le contexte actuel de crises écologiques, économiques et institutionnelles, c'est urgent.

Pour ce faire, les **citoyens-consommateurs ont évidemment leur rôle à jouer** en réinterrogeant leurs choix mais ils ne peuvent être les seuls à porter le fardeau. La sobriété et l'économie circulaire, leviers essentiels de la transition écologique, doivent être soutenus à la hauteur des enjeux : les **pouvoirs publics doivent être les moteurs de politiques fortes** et veiller à leur bonne application en se dotant des moyens juridiques, économiques et techniques nécessaires. Le **monde économique doit y être associé** en orientant les investissements et la fiscalité vers le soutien aux activités durables et en pénalisant sérieusement les pratiques délétères.

D'autres niveaux d'actions sont possibles : dans les organisations professionnelles, dans les associations de quartier, dans les copropriétés, dans les coopératives ... : tous les collectifs peuvent réfléchir à leurs pratiques et produire de nouvelles normes, de nouveaux usages.

Le **soutien à la société civile** est indispensable pour permettre la pérennisation et l'encrage social et territorial des activités conduisant à une consommation plus respectueuse et solidaire. Enfin, le **respect de la parole citoyenne et du processus démocratique** est un levier incontournable pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques justes et durables, bénéfiques pour tous.

²¹ Chiffres : SDES, [Quantification de l'emploi dans l'économie circulaire](#), décembre 2024 et ESS France, [Chiffres clés](#), d'après Insee Flores 2022.